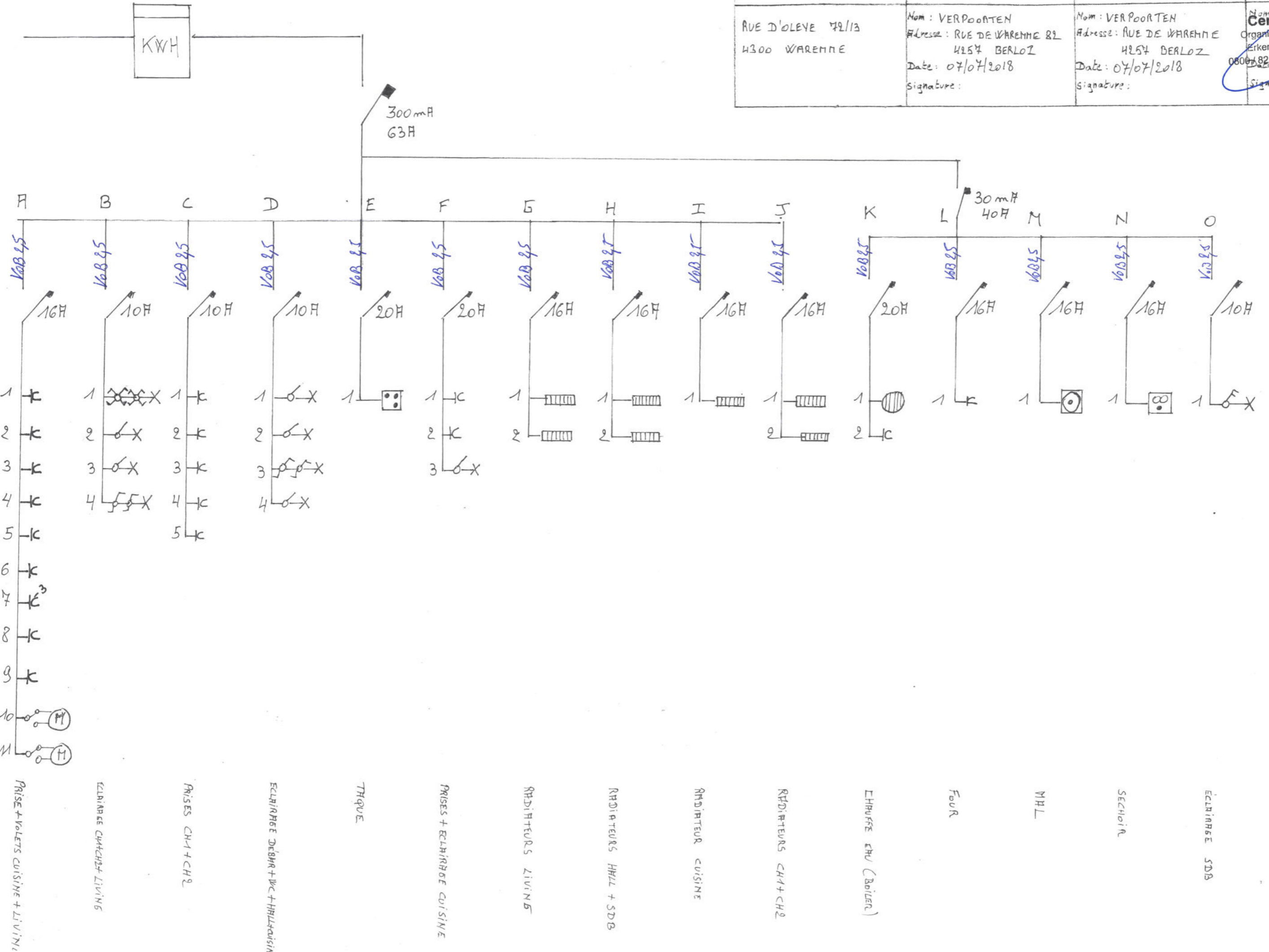


Adresse de l'installation Propriétaire:	Adresse: RVE DE WAREMME 82 Nom: VERPOORTEN Date: 04/04/2018 Signature:	Adresse de l'installation Propriétaire:	Adresse: RVE DE WAREMME 82 Nom: VERPOORTEN Date: 02/02/2018 Signature:
Adresse de l'installation Propriétaire:	Adresse: RVE DE WAREMME 82 Nom: VERPOORTEN Date: 02/02/2018 Signature:	Adresse de l'installation Propriétaire:	Adresse: RVE DE WAREMME 82 Nom: VERPOORTEN Date: 02/02/2018 Signature:

Déléguez de l'organisme agré  
 Centnergie asbl  
 Organisme de contrôle agréé  
 Erkend controleorganisme  
 0800 762 171 - info@centnergie.be  
 Signature:

Adresse de l'installation	Propriétaire :	Installeur :	Délégué de l'organisme agré
RUE D'OLEVE 42/13 4300 WAREMME	Nom : VERPOORTEN Adresse : RUE DE WAREMME 82 4254 BERLOZ Date : 07/07/2018 Signature :	Nom : VERPOORTEN Adresse : RUE DE WAREMME 4254 BERLOZ Date : 07/07/2018 Signature :	Nom : <b>Certinergie asbl</b> Organisme de contrôle agréé Erkend controleorganisme 0800 782 171 - info@certinergie.be Date : Signature : <i>[Signature]</i>

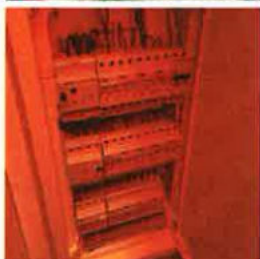


## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/40679/01:1

**DATE DU CONTRÔLE** 09/07/2018 **AGENT VISITEUR** Nicolas Dumont de Chassart  
**ADRESSE DU CONTRÔLE** Rue d'oleye 72/13 - 4300 Waremme **TYPE DE CONTRÔLE** visite périodique (Art. 271)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

**Adresse de l'installation** Rue d'oleye 72/13 - 4300 Waremme  
**Type de locaux** unité d'habitation (appartement)  
**Propriétaire** Vermoorten  
**Responsable des travaux** Idem  
**Carte ID - #TVA** non communiqué - sans objet  
**Recontrôle après 276 bis** Recontrôle après 276 bis  
**Organisme à l'origine du PV précédent** socobel  
**Références du PV précédent** E/05/0100/2012013/04

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

**Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)** NETHYS  
**Code EAN** non communiqué  
**Numéro du compteur** 49570514  
**Index jour/nuît** 67522.4/46097.1  
**Type de raccordement** souterrain  
**Câble compteur - tableau** VFVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>  
**Tension nominale de service** 3x400V + N - AC  
**Courant nominal de la protection de branchement** 25A

### › CONTRÔLE

**Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position** OK | **Nombre de tableaux** 1 | **Nombre de circuits** 15

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	18.9	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	3.1

## CONCLUSION : CONFORME

A la date du 09/07/2018, l'installation électrique de Rue d'oleye 72/13 - 4300 Waremme est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.  
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.  
Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.  
Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.  
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 09/07/2043.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/40679/01:1

### DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme ?

1

Lisez  
attentivement ce  
procès-verbal

2

Lors d'extensions,  
de modifications  
importantes de  
l'installation, faites  
la reconstruire

3

Au terme de la  
validité du rapport,  
faites reconstruire  
votre installation

4

Certinergie est à  
votre service  
0800 82 171

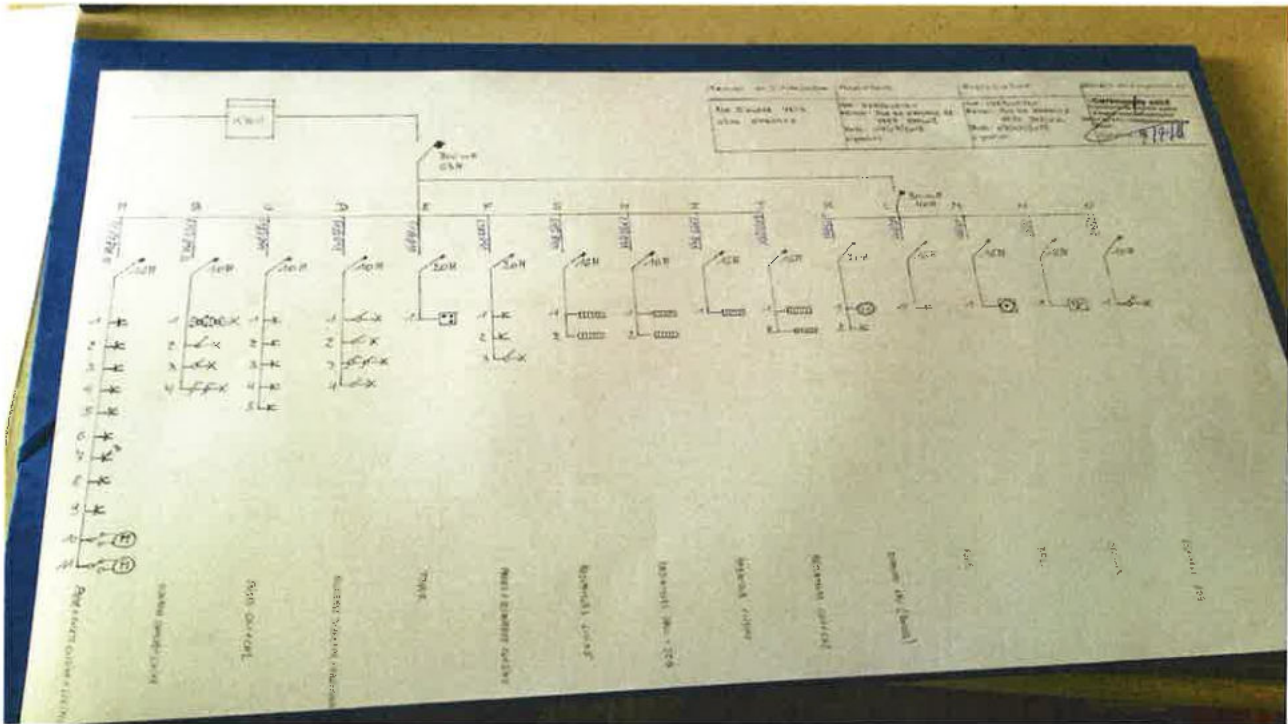
## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/40679/01:1

### ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

